



COMMISSION NATIONALE
OHADA DU SENEGAL

Atelier d'écriture juridique

Compte rendu

A l'issue d'un test de sélection lancé en décembre 2016 dont un procès verbal a été publié en février 2017 sur les sites de l'IDEF ET OHADA.COM, **l'atelier d'écriture juridique s'est déroulé de février à octobre 2017 par correspondance et par visioconférence entre Dakar et Paris.**

Les travaux ont été menés par l'IDEF et encadrés par le **Professeur Barthélemy MERCADAL** avec la coordination de **Mme Arlette BOCCOVI**.

Les deux candidats retenus pour bénéficier de cet exercice étaient :

- ✓ **Almami dit FA DIAWARA, doctorant à la FSJP¹ de l'UCAD²**
- ✓ **Nestorine Eve Chantal BADJI, doctorante à la FSJP de l'UCAD**

Les participants ont salué cette initiative qui leur a permis d'acquérir une méthodologie précise et les techniques de rédaction d'un article juridique destiné notamment à la pratique. Ils ont déclaré par ailleurs avoir désormais clairement appréhendé l'importance et le rôle de la jurisprudence dans la construction du raisonnement juridique au profit de l'activité économique.

¹ Faculté des Sciences juridiques et politiques (FSJP)

² Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)



COMMISSION NATIONALE
OHADA DU SENEGAL

Prévus pour prendre fin en juillet, les travaux se sont prolongés jusqu'en octobre 2017, par nécessité.

Au terme des travaux, une attestation numérisée a été délivrée à chacun des participants.

Comme prévu dans les termes de références, l'article de Mme Nestorine BADJI a été déjà publié à la RDAA dans le strict respect de la charte éditoriale ; ce qui démontre de l'efficacité de l'atelier. L'écrit de M. DIAWARA quant à lui est en cours de finalisation.

Sans le soutien logistique des deux structures qui ont gracieusement mis à disposition les salles de visioconférence, l'atelier n'aurait pas pu avoir lieu.

Aussi, l'IDEF, l'Ambassade de France au Sénégal, la Commission Nationale de l'OHADA et l'ensemble des universités publiques du Sénégal remercient-ils bien vivement:

- **les Editions Francis Lefebvre en France**



- **et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) au Sénégal.**





**COMMISSION NATIONALE
OHADA DU SENEGAL**

L'IDEF adresse également sa gratitude à l'UNIDA, qui, grâce à son site OHADA.COM, assure la promotion de l'OHADA ainsi qu'une large diffusion de l'information relative à ce droit.



Paris, le 19 décembre 2017

Arlette Boccovi,
Secrétaire Générale –RDAA
Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org